



NORD

COMPTE RENDU CHS CT DU 11 DECEMBRE 2012

1- Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 2 octobre 2012

La délégation FO a voté pour l'approbation de ce procès verbal.

2-Compte rendu du groupe de travail "alcool"

Le groupe de travail suite à une formation sur la prévention de l'alcool, a établi au travers d'une brochure un protocole permettant à l'encadrement de dialoguer avec des agents malades de l'alcool.

Pour élargir le public de la formation prévention alcool, il est envisagé de tenir une formation prévention alcool portant également sur l'hygiène de vie.

Le président du CHS s'est prononcé en faveur des 5 préconisations proposés par le groupe de travail.

Des cas concrets de problèmes liés à l'alcool ont été évoqués au cours des débats (par exemple problématique des pots de fin d'année).

La délégation FO a alors insisté sur la nécessité de respecter le protocole issu du groupe de travail à suivre en cas de problème avec un agent souffrant d'alcoolisme. FO rappelle que les chefs de service comme les agents sont démunis face aux collègues malades de l'alcool, ce qui nuit fortement à l'ambiance au sein des services.

Proposer un engagement de soin de la part de l'agent en échange d'une non sanction disciplinaire pourrait s'avérer une solution applicable au sein de la fédération des FINANCES profitable à tous.

3-Point sur le budget 2012

La délégation FO a souligné les difficultés rencontrés par tous les assistants de préventions de toutes les directions à pouvoir exécuter le budget du CHSCT départemental pour cette année. Les assistants de prévention ont souligné des problèmes sur l'exercice 2012, ils n'étaient plus destinataires des bons de commande ni des factures transmises directement au service facturier de la DRFIP.

Le secrétariat du CHS-CT demandera à la cellule CHORUS d'être en copie des bons de commandes pour transmettre aux assistant de prévention.

L'administration suite à la demande de la délégation FO s'est engagée pour 2013 à engager le plus tôt possible les dépenses, l'engagement ne serait alors plus subordonné à la visibilité budgétaire des projets. La problématique CHORUS a retardé les engagements en 2012. Les directions locales ont affirmé qu'avec la mise en place de CHORUS il n'était plus juridiquement possible de mettre en place des mesures de cofinancement avec le CHSCT, ce qui a été démenti le 19/12 lors du CHSCT Ministériel. FO FINANCES a demandé qu'un éclaircissement soit fait.

4-Lettres de mission des assistants de prévention et de l'ISST

L'action de l'assistant de prévention doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance des chefs de service dans la mise en oeuvre des règles de santé et de sécurité au travail. Sa mission s'inscrit dans une démarche de hiérarchisation des risques et dans une politique de prévention des risques.

La délégation FO se félicite que pour la DGFIP NORD les assistants de prévention exercent leur mission à temps plein et qu'ils ne soient pas rattachés au service budget- logistique et a demandé qu'il en soit ainsi pour toutes les directions du ministère.

L'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) voit son indépendance vis à vis des services garantis par le ministère. Il a une mission de contrôle de conformité au travers de la vérification de l'ensemble des règles de santé et de sécurité applicables. Il est une force d'expertise, de conseil et de propositions dans les domaines de l'application des règles et de la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail.

5-Commissariat aux Ventes: DUERP et le PAP de la DNID

Les risques spécifiques à cette structure de travail ont été évoqué, en raisons de la problématique de gestion des fonds et de la nature des objets recueillis par succession. Chaque agent dispose de la fiche de signalement sur son poste de travail.

L'intérêt des formations routières et de la formation à la gestion des conflits a également été souligné.

6-Recueil de l'avis du CHS CT Nord pour la désignation d'agents avec compétence en radioprotection.

L'administration des douanes a précisé qu'une enquête a été lancée sur la base du volontariat. Cependant ce poste requiert de bonnes connaissances de la part des postulants en mathématiques et en physique.

L' utilisation de la radioprotection a vocation à se développer dans le cadre de l'impératif de lutte contre la fraude. La délégation FO regrette qu'un seul agent soit pour l'heure désigné, même si elle salue le principe du volontariat. Une reconnaissance indemnitaire de la spécificité de cette mission permettrait de recruter les deux agents manquants.

7-Compte rendu réalisé le 22 novembre 2012 suite au vol à mains armés à la Trésorerie de Villeneuve d'Ascq

Le CHS a pu constater que le site a été clôturé, des caméras installées. Une entrée du personnel distincte de l'entrée du public est prévue.

Néanmoins, des problèmes subsistent, telles la gestion du calendrier d'accueil des régisseurs ou l'éclairage du parking. Par ailleurs, il est apparu que lors du braquage les collègues du 1er étage étaient moins informés des consignes en cas de crise que leurs collègues de l'accueil. La délégation FO souligne que la culture de la gestion de crise ne doit pas se cantonner aux agents d'accueil. Par ailleurs, nous estimons que l'installation d'un oeillet et d'un voyant vert/rouge pour la porte d'accueil serait souhaitable.

Seuls 3 agents ont souhaité faire une déclaration d'accident de service, alors même que la médecine de prévention l'a conseillé à l'ensemble du personnel. Toutefois, l'administration a précisé qu'en cas de traumatisme déclaré au cours des prochains mois, aucune prescription ne leur saurait naturellement opposée. Dans le cadre d'un suivi régulier, les agents seront revus par la médecine de prévention en décembre.

La DRFIP a rappelé qu'une documentation et des fiches sécurités était mise en ligne sur intranet précisant la conduite à tenir en cas de braquage. Il a été précisé que le cahier des charges TELSUD est désormais plus exigeant (par exemple dans le cadre de la procédure de levée de doute)

Des formations pourraient être organisés, notamment à l'attention des chefs de service.

Par ailleurs, une équipe de sécurité est en place à la DRFIP du Nord, l'ensemble du réseau sera visité (test d'alarme etc...) en l'espace de deux ans et à cette occasion des rappels sur les consignes de sécurité seront effectuées. La DRFIP propose de solliciter l'expertise d'un commissaire de police qui formulera des propositions pour accroître la sécurité.

8-Déménagement de la recette des Finances de Dunkerque.

Les OS ont mis en exergue le problème de l'amiante sur le site de la recette des finances de Dunkerque.

L'administration a rappelé que le diagnostic amiante devait être réalisé systématiquement avant travaux.

La délégation FO réaffirme son attachement au désamiantage total en lieu et place de l'encapsulage.

De plus, nous regrettons vivement que le CHS n'ait pas été destinataire des documents relatifs au déménagement avant le début des opérations. Les OS n'ont pas été en mesure de contrôler les risques pour la santé des collègues, ce qui ne saurait se reproduire.

9-Mise en place du CHS CT de site à la Cité Administrative de Lille.

2000 agents de différentes administrations travaillent sur le site cité administrative.

Cette mise en place est demandée par des OS (la CGT-Solidaires).

La délégation FO n'est pas opposée sur le principe, à condition que ce CHS CT de site soit doté d'un budget suffisant afin de ne pas léser les collègues de la cité par rapport aux autres sites des finances publiques.

En tout état de cause, une participation des OS au conseil de cité nous paraît indispensable.

L'administration de la DRFIP s'est montrée réticente à la mise en place d'un conseil de cité, par exemple la gestion des fiches de signalement au sein de deux CHSCT différents pourrait s'avérer problématique.

10-Fiches de signalement

Les fiches de signalement rédigées par les agents victimes d'une agression sont traitées selon la gravité et la qualification pénale des faits. La note du 19 octobre 2012 précise en effet:

-Pour les incidents les plus marquants, la saisine immédiate du Procureur de la République territorialement compétent s'opère par le biais d'une information au titre de l'article 40 du Code de procédure pénale et article 11 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

-Pour les incidents dont la gravité est moindre ou pour lesquels la qualification des faits est difficile, la DRFIP du Nord adresse un courrier d'avertissement à l'auteur des faits.

L'administration transmet donc les demandes au parquet, après avoir examiné si les éléments sont suffisants pour diligenter une enquête. La délégation FO s'inquiète d'un éventuel filtrage, mais l'administration affirme que dans 95% des cas la demande est transmise. Il est certain que les incivilités et les braquages à main armée ne peuvent être traités à la même aune.

L'administration rappelle que l'information de la direction ne dispensait pas le chef de service de remplir la fiche de signalement. Les deux modes de remontées de l'information sont complémentaires et doivent être effectives dans un délai de 48 heures.

Pour la Fédération des Finances FO les fiches de signalement ne sont pas la réponse à la cause des problèmes rencontrés par les collègues des services d'accueil. Pour FO FINANCES la principale solution à apporter aux services d'accueil, mais également à une grande partie des services des ministères qui vivent une véritable explosion de la souffrance au travail, reste l'emploi et les moyens !

11-Questions diverses

La délégation FO a demandé, en questions diverses la création d'un groupe de travail sur les exercices d'évacuation. FO FINANCES rappelle que chaque bâtiment accueillant au minimum 50 personnes (personnel et public) doit faire un exercice annuel d'incendie et que les bâtiments abritant au minimum 50 agents doivent organiser 2 exercices annuels d'évacuation.

La délégation FO regrette également le sous-effectif des médecins de prévention, qui va s'accroître en raison du départ du docteur Boutin et des difficultés chroniques que rencontrent le ministère dans le recrutement des médecins de prévention.
La confection et la distribution d'une plaquette à destination des agents présentant les missions du CHS et les incitant à renseigner le registre hygiène et sécurité a également été évoquée dans l'attente de la généralisation de la dématérialisation des registres hygiène et sécurité.